



Filmer les procès, un enjeu social. De Nuremberg au génocide des Tutsi au Rwanda, exposition exceptionnelle

vendredi 25 mars 2022, par [lpe](#)

Du 30 mars au 4 novembre 2022, les Archives départementales présentent pour la première fois en Gironde, dans le cadre d'une exposition exceptionnelle « Filmer les procès, un enjeu social. De Nuremberg au génocide des Tutsi au Rwanda », des images tournées lors de procès majeurs pour crimes contre l'humanité, organisés en France entre 1987 et 2018. Cette exposition a été conçue et réalisée par les Archives nationales qui conservent les archives audiovisuelles de la justice, et l'ont présentée en 2020-2021.

En France, il a fallu attendre la loi du 11 juillet 1985, promue par Robert Badinter, pour que les caméras entrent dans les tribunaux pour suivre des procès. L'ancien garde des sceaux dit de la naissance de cette loi : *« Ce que j'ai souhaité en 1985, c'est enregistrer les procès à des fins historiques, mais aussi pédagogiques. L'enregistrement doit être le plus neutre possible. Il faut montrer l'audience du point de vue du juge, pas celui qui assure la captation audiovisuelle. L'enregistrement est un matériau pédagogique, un document pour les chercheurs. Il devient avec le temps un matériau historique. »*

L'exposition ouvrira au public à partir du 30 mars, à l'occasion des Nocturnes de l'Histoire. Dans ce cadre, une table ronde est organisée ce même jour à 20h (auditorium des Archives départementales) avec les deux commissaires de l'exposition, Martine Sin Blima Barru, conservatrice du patrimoine aux Archives nationales, responsable du département de l'administration des données et Christian Delage, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. La table-ronde sera animée par Nicolas Patin, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne.

Focus sur 8 procès historiques, dont celui de Maurice Papon, à Bordeaux

Cette exposition, constituée de montages audiovisuels réalisés à partir de plusieurs centaines d'heures d'enregistrement, met en lumière la singularité des crimes contre l'humanité et des procès qui se sont déroulés en France pour ceux commis durant la Seconde Guerre mondiale par Klaus Barbie (1987), Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1997-1998), présentés au regard d'images des procès de Nuremberg (1945-1946) - où le concept de crime contre l'humanité fut utilisé pour la première fois par un tribunal militaire international - et d'Adolf Eichmann (1961).

Elle présente également les images de deux procès concernant le génocide des Tutsis au Rwanda, avec celui de Pascal Simbikangwa (2014), d'Octavien Ngenzi et de Tito Barahira (2018) ainsi que celui de complices de la dictature chilienne avec le procès des « 14 chiliens » (2010). Ce dernier procès sera également diffusé en intégralité pendant la période de l'exposition.

Un devoir de mémoire et des preuves historiques

L'exposition permet également de couvrir une interview de Robert Badinter et plusieurs documentaires permettant notamment de comprendre les contraintes techniques auxquelles étaient soumis les réalisateurs, tout en rappelant l'importance de filmer des procès garants de valeurs démocratiques.

A cette occasion, seront exposés de nombreux documents versés aux Archives départementales de la Gironde par la cour d'appel de Bordeaux, contenus dans le fonds d'instruction du procès Papon qui s'est tenu à Bordeaux en 1997-1998. Ces archives font l'objet d'un arrêté portant dérogation générale aux délais de communicabilité de 75 ans, permettant désormais leur libre communication au public.

Enfin seront présentées pour la première fois une sélection de planches et dessins d'audience originaux du dessinateur et caricaturiste Riss, envoyé spécial du journal Charlie Hebdo pour suivre le procès dans son intégralité, dont il rendit compte sous forme graphique.

Entrée libre et gratuite :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h

- visites guidées les mardis à 10h sur réservation au : 05 56 99 66 00